



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2018-097

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2018

Sommaire

Préfecture

53-2018-10-23-001 - 2018 10 23 arrete del sign M Gervais dir DC (6 pages)

Page 3

Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest

53-2018-09-28-003 - 18-48_subdélégation_signature_chorus (4 pages)

Page 10

Préfecture

53-2018-10-23-001

2018 10 23 arrete del sign M Gervais dir DC

*Arrêté portant délégation de signature à M. Eric GERVAIS, directeur de la citoyenneté, à
Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté*



PREFET DE LA MAYENNE

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial**
Bureau de la coordination administrative et de l'appui territorial

Arrêté du 23 octobre 2018

portant délégation de signature à M. Eric GERVAIS,
directeur de la citoyenneté,
à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau
de la direction de la citoyenneté

**Le préfet de la Mayenne,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013, modifié, relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps,

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Frédéric VEAUX, préfet de la Mayenne à compter du 17 mai 2016,

Vu l'arrêté n° 14/0785/A du ministère de l'intérieur du 3 juin 2014 portant nomination et détachement d'un attaché principal d'administration de l'État dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre des attributions de la direction de la citoyenneté, délégation est donnée à M. Eric GERVAIS, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

1° En général

- la correspondance générale portant sur des transmissions courantes,
- les copies de documents,
- les attestations,
- les récépissés de déclaration et visas,
- les accusés de réception entrant dans le cadre des attributions de la direction.

2° En particulier

A – Réglementation générale et élections :

- les avertissements, les arrêtés portant/rapportant suspension du permis de conduire et les interdictions de délivrance d'un permis,
- les arrêtés portant modification des conditions de validité des permis de conduire à la suite d'examens médicaux,
- les reconstitutions partielles du nombre de points affectés au permis de conduire,
- les autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- les arrêtés de retrait de permis de conduire obtenus irrégulièrement ou frauduleusement,
- les récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul,
- les attestations préfectorales d'aptitude physique à la conduite des véhicules affectés au transport de personnes (article R. 221-10 du code de la route),
- les arrêtés portant autorisation d'épreuves sportives terrestres à moteur pour l'arrondissement de Laval,
- les arrêtés portant agrément des signaleurs des épreuves sportives,
- les arrêtés portant autorisation de manifestations nautiques et les avis à la batellerie pour l'arrondissement de Laval,
- les arrêtés portant homologation des circuits d'épreuves sportives à moteur pour l'arrondissement de Laval,
- les récépissés de déclarations d'épreuves sportives, de randonnées, et de boxe pour l'arrondissement de Laval,
- les factures établies par les responsables des fourrières automobiles,
- les récépissés de déclarations de candidature (élections politiques et professionnelles),
- les états liquidatifs du programme 232 (élections),
- les arrêtés portant composition des commissions de contrôle des listes électorales ;
- les certificats d'acquisition de produits explosifs.

B - Réglementation : étrangers :

- les titres de séjour des ressortissants étrangers,
- les autorisations provisoires de séjour,
- les récépissés constatant le dépôt d'une demande de titre de séjour et de demandes d'asile,
- les récépissés constatant la reconnaissance d'une protection internationale,
- les attestations de demandes d'asile,
- les visas apposés dans les passeports étrangers,

- les titres de voyage,
- les sauf-conduits,
- les laissez-passer européens,
- les documents de circulation pour étrangers mineurs,
- les titres d'identité républicains,
- les mémoires en défense, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet,
- les mises en rétention administrative d'étrangers en situation irrégulière en cas d'absence ou d'empêchement du préfet,
- les demandes de prolongation de rétention administrative auprès du juge des libertés et de la détention,
- les appels de décisions des juges des libertés et de la détention,
- les arrêtés de création d'un local de rétention administrative,
- les arrêtés portant décision de maintien en centre de rétention administrative,
- les refus de séjour,
- les obligations de quitter le territoire français,
- les interdictions de retour sur le territoire français,
- les décisions fixant le délai de départ,
- les décisions de modification ou de suppression d'un délai de départ volontaire,
- les décisions fixant le pays de destination,
- les décisions portant obligation de présentation à l'autorité administrative ou aux services de police ou aux unités de gendarmerie, prises sur le fondement de l'article L. 513-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- les décisions d'assignation à résidence,
- les réquisitions adressées aux forces de l'ordre,
- les informations au procureur de la République concernant les décisions de placement en rétention,
- les arrêtés portant décision de transfert d'un demandeur d'asile vers un État de l'Union européenne, responsable de sa demande d'asile,
- les arrêtés portant remise d'un ressortissant étranger à un État de l'Union européenne,
- les interdictions de circulation sur le territoire français applicable aux ressortissants des États membres de l'Union européenne,
- les demandes de mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire de mineur,
- les attestations de dépôt des permis de conduire étrangers dans le cadre de la demande d'échange et les refus d'échange,
- les conventions d'accueil d'un ressortissant étranger en entreprise ou en université.

C - Réglementation : procédures environnementales et foncières

- pour les installations classées pour la protection de l'environnement à l'exception des déclarations :
 - les accusés de réception,
 - les saisines des services pour avis,
 - les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et d'enquêtes publiques complémentaires ,
 - les arrêtés de consultation du public,
 - les arrêtés de prorogation du délai de la phase de décision pour les ICPE (article R. 181-41 du code de l'environnement) et arrêtés de prorogation du délai d'instruction (article R. 512-26 du code de l'environnement - article 20 du décret n°2014-405 du 2 mai 2014 pour les ICPE - R. 512-46-18 du code de l'environnement),
 - les décisions portant reconnaissance du bénéfice des droits acquis,
 - les décisions portant transfert d'une ICPE autorisée et récépissés pour une ICPE soumise à enregistrement,
 - les attestations en cas d'avis tacite de l'autorité environnementale,
 - les décisions relatives à la production ou non d'une étude d'impact dans le cadre de la

- procédure au cas par cas de l'article L. 122-1 IV du code de l'environnement,
- installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration :
 - les preuves de dépôt (déclaration initiale (dont régularisation), déclaration de modification de l'installation, déclaration du changement d'exploitant, déclaration du bénéfice des droits acquis, notification de cessation d'activité),
 - les demandes de pièces complémentaires,
- récépissés de cessation d'activité pour une ICPE autorisée ou enregistrée,
- certificats de non classement ICPE,
- récépissés de déclaration pour l'activité de transport par route de déchets et pour l'activité de négoce et courtage de déchets,
- autres procédures notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour servitudes d'utilité publique ou de classement et suppression de passages à niveau :
 - arrêtés d'ouverture d'enquête publique,
- arrêtés portant autorisation de pénétrer (ou d'occupation temporaire) sur les propriétés privées,
- toutes correspondances, décisions et tous documents relevant des attributions du bureau des procédures environnementales et foncières,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GERVAIS, directeur de la citoyenneté :

- Mme Véronique RENOUX-VIOU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la nationalité et des étrangers ;
- M. Yann LE TIEC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la réglementation générale et des élections ;
- Mme Jocelyne CORNILLE, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des procédures environnementales et foncières ;

sont désignés, dans l'ordre, pour signer les pièces énumérées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : En ce qui concerne leur bureau respectif, délégation de signature est donnée à :

- M. Yann LE TIEC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de la réglementation générale et des élections pour :
 - les demandes de renseignements,
 - les lettres de transmission,
 - les accusés de réception divers,
 - les notifications de décisions,
 - les bordereaux d'envoi,
 - les copies de documents,
 - les permis de conduire internationaux,
 - les arrêtés préfectoraux portant modification des conditions de validité des permis de conduire à la suite d'examen médicaux,
 - les autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière,
 - les reconstitutions partielles du nombre de points affectés au permis de conduire,
 - les récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul,
 - les attestations de dépôt des permis de conduire étrangers dans le cadre de la demande d'échange,
 - les demandes de cartes professionnelles de taxi et de véhicules de petite remise,
 - les attestations préfectorales d'aptitude physique à la conduite des véhicules affectés au transport de personnes (article R. 221-10 du code de la route),
 - les récépissés de déclarations d'épreuves sportives et de randonnées pour l'arrondissement de Laval,
 - les récépissés de déclarations de candidature (élections politiques et professionnelles),
 - les états liquidatifs du programme 232 (élections).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann LE TIEC, cette délégation sera exercée par Mme Claudine DUDOUE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du

bureau de la réglementation générale et des élections.

- Mme Véronique RENOUX-VIOU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la nationalité et des étrangers, pour :
 - les demandes de renseignements et d'enquêtes,
 - les lettres de transmission,
 - les accusés de réception divers,
 - les notifications de décisions,
 - les bordereaux d'envoi,
 - les informations au procureur de la République concernant les décisions de placement en rétention,
 - les récépissés constatant la reconnaissance d'une protection internationale,
 - les récépissés constatant le dépôt d'une demande de titre de séjour et de demandes d'asile,
 - les attestations de demande d'asile,
 - les autorisations provisoires de séjour,
 - les titres de séjour d'étrangers,
 - les documents de circulation pour les étrangers mineurs,
 - les titres d'identité républicains,
 - les visas de régularisation apposés sur les passeports étrangers,
 - les attestations de dépôt des permis de conduire étrangers dans le cadre de la demande d'échange.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique RENOUX-VIOU, cette délégation sera exercée par M. Robert Clément, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau de la nationalité et des étrangers.

Cette délégation pourra également être exercée par Mme Béatrice VILLEBRUN, attachée d'administration de l'État, chef de section, pour :

- les récépissés constatant le dépôt d'une demande de titre de séjour et de demandes d'asile,
- les autorisations provisoires de séjour,
- les titres de séjour des ressortissants étrangers,
- les titres de voyage,
- les documents de circulation pour les étrangers mineurs,
- les titres d'identité républicains,
- les visas de régularisation apposés sur les passeports étrangers,
- les attestations de dépôt des permis de conduire étrangers dans le cadre de la demande d'échange.

Cette délégation pourra également être exercée par Mme Myriam BARTHEL, secrétaire administrative de classe supérieure, Mme Isabelle AMBROIS, secrétaire administrative de classe normale, M. Patrice CHARRON, adjoint administratif principal, Mme Alexandra GEMEUX, adjointe administrative pour :

- les récépissés constatant le dépôt d'une demande de titre de séjour.

Cette délégation pourra également être exercée par Mme Stéphanie DUBOIS, attachée d'administration de l'État, chef de section, pour :

- les récépissés constatant la reconnaissance d'une protection internationale,
- les récépissés constatant le dépôt d'une demande d'asile,
- les attestations de demandes d'asile.

Cette délégation pourra également être exercée par Mme Nathalie DUCHEMIN, adjointe administrative principale et Mme Alexandra GEMEUX, adjointe administrative pour :

- les récépissés constatant le dépôt d'une demande d'asile,
- les attestations de demandes d'asile.

Cette délégation pourra également être exercée par Mme Stéphanie DUBOIS, attachée d'administration de l'État, chef de section, M. Alain LEPELTIER, secrétaire administratif de classe supérieure, M. François-Joachim GAILLARD, secrétaire administratif de classe supérieure, Mme Magali BLAIN, secrétaire administrative de classe normale, Mme Isabelle HUIGNARD, adjointe administrative principale, pour les notifications :

- d'arrêtés portant décision de transfert d'un demandeur d'asile vers un État de l'Union européenne, responsable de sa demande d'asile,
 - les arrêtés portant remise d'un ressortissant étranger à un État de l'Union européenne,
 - les interdictions de circulation sur le territoire français applicable aux ressortissants des États membres de l'Union européenne,
 - les obligations de quitter le territoire français,
 - les interdictions de retour sur le territoire français,
 - les décisions fixant le délai de départ,
 - les décisions de modification ou de suppression d'un délai de départ volontaire,
 - les décisions fixant le pays de destination,
 - les décisions d'assignation à résidence,
 - les refus de séjour.
- Mme Jocelyne CORNILLE, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des procédures environnementales et foncières pour les actes énumérés à l'article 1^{er} 2^o C, à l'exception :
 - des arrêtés d'ouverture d'enquête publique,
 - des arrêtés de consultation du public,
 - des arrêtés de prorogation du délai de la phase de décision pour les ICPE (article R. 181-41 du code de l'environnement) et arrêtés de prorogation du délai d'instruction (article R. 512-26 du code de l'environnement - article 20 du décret n°2014-405 du 2 mai 2014 pour les ICPE - R. 512-46-18 du code de l'environnement),
 - des arrêtés portant autorisation de pénétrer (ou d'occupation temporaire) sur les propriétés privées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne CORNILLE, cette délégation sera exercée par Mme Laure MARTINEAU, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des procédures environnementales et foncières.

Article 4 : L'arrêté du 9 avril 2018 portant délégation de signature à M. Eric GERVAIS, directeur de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté et toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 5 : La signature, les prénom et nom ainsi que la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante :

"Pour le préfet et par délégation"

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

Frédéric VEAUX

Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest

53-2018-09-28-003

18-48_subdélégation_signature_chorus



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR



SGAMI OUEST

Direction de l'Administration
Générale et des Finances

Bureau Zonal de l'Exécution des
Dépenses et des Recettes

Affaire suivie par :
Sophie AUFFRET : 02 56 01 60 06
Mél : sophie.auffret@interieur.gouv.fr

Le chef du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses
et des Recettes du SGAMI OUEST

DECISION 18.48

**portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des
Dépenses et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable
intégré CHORUS**

Service exécutant MI5PLTF035

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-96 du 22 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-45 du 17 septembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité Ouest et notamment son article 14 ;

Vu les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel,

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- **152** « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- **161** « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- **176** « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- **216** « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- **303** « immigration et asile », titres 3 et 5,
- **723** « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5,

aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

§ 1- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :

1. **AUFFRET** Sophie
2. **AVELINE** Cyril
3. **BENETEAU** Olivier
4. **BENTAYEB** Ghislaine
5. **BERNABE** Olivier
6. **BERNARDIN** Delphine
7. **BESNARD** Rozenn
8. **BIDAL** Gérald
9. **BIDAULT** Stéphanie
10. **BLOUIN** Corinne
11. **BOTREL** Florence
12. **BOUCHERON** Rémi
13. **BOUEXEL** Nathalie
14. **BOULIGAND (JUTEL)** Sylvie
15. **BOUTROS** Annie
16. **BOUVIER** Laëtitia
17. **BRIZARD** Igor
18. **CADEC** Ronan
19. **CAIGNET** Guillaume
20. **CALVEZ** Corinne
21. **CAMALY** Eliane
22. **CARO** Didier
23. **CATOUILLARD** Frédéric
24. **CHENAYE** Christelle
25. **CHERRIER** Isabelle
26. **CHEVALLIER** Jean-Michel
27. **CHOCTEAU** Michaël
28. **COISY** Edwige
29. **CORPET** Valérie
30. **CORREA** Sabrina
31. **COURTEL** Nathalie
32. **CRESPIN (LEFORT)** Laurence
33. **DAGANAUD** Olivier
34. **DANIELOU** Carole
35. **DISSERBO** Mélinda
36. **DO-NASCIMENTO** Fabienne
37. **DOREE** Marlène
38. **DUBOIS** Anne
39. **DUCROS** Yannick
40. **DUPUY** Véronique
41. **EVEN** Franck
42. **FOURNIER** Christelle
43. **FUMAT** David
44. **GAC** Valérie
45. **GAIGNON** Alan
46. **GAUTIER** Pascal
47. **GERARD** Benjamin
48. **GIRAULT** Cécile
49. **GIRAULT** Sébastien
50. **GODAN** Jean-Louis
51. **GUENEUGUES** Marie-Anne
52. **GUERIN** Jean-Michel
53. **GUILLOU** Olivier
54. **HACHEMI** Claudine
55. **HELSENS** Bernard
56. **HERY** Jeannine
57. **HOCHET** Isabelle
58. **JANVIER** Christophe
59. **KACAR** Huriye
60. **KERAMBRUN** Laure
61. **KEROUASSE** Philippe
62. **LANCELOT** Kristell
63. **LAPOUSSINIERE** Agathe
64. **LAVENANT** Solène
65. **LE BRETON** Alain
66. **LE GALL** Marie-Laure
67. **LE HELLEY** Eric
68. **LE NY** Christophe
69. **LE ROUX** Marie-Annick
70. **LEFAUX** Myriam
71. **LEGROS** Line
72. **LEJAS** Anne-Lyne
73. **LERAY** Annick
74. **LEROY** Stéphanie
75. **LODS** Fauzia
76. **LY** My
77. **MANZI** Daniel
78. **MARSAULT** Héléna
79. **MAY** Emmanuel
80. **MENARD** Marie
81. **NICOLAS** Fabienne
82. **NJEM** Noémie
83. **PAIS** Régine
84. **PELLIEUX** Aurélie
85. **PERNY** Sylvie
86. **PESSSEL** Anne-Gaëlle
87. **PIETTE** Laurence
88. **PICOUL** Blandine
89. **POIRIER** Michel
90. **POMMIER** Loïc
91. **PRODHOMME** Christine
92. **RAHIER (LEGENDRE)** Laëtitia
93. **REPESSE** Claire
94. **RICE** Frédéric
95. **ROUX** Philippe
96. **RUELLOUX (HASSANI)** Mireille
97. **SADOT** Céline
98. **SALAUN** Emmanuelle
99. **SALM** Sylvie
100. **SCHMITT** Julien
101. **SOUFFOY** Colette
102. **TOUCHARD** Véronique
103. **TRAULLE** Fabienne
104. **TRIGALLEZ** Ophélie
105. **TRILLARD** Odile

§ 2- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| 1. AUFFRET Sophie | 33. HERY Jeannine |
| 2. AVELINE Cyril | 34. KACAR Huriye |
| 3. BENETEAU Olivier | 35. KEROUASSE Philippe |
| 4. BENTAYEB Ghislaine | 36. LE NY Christophe |
| 5. BERNABE Olivier | 37. LANCELOT Kristell |
| 6. BERNARDIN Delphine | 38. LAVENANT Solène |
| 7. BIDAULT Stéphanie | 39. LEBRETON Alain |
| 8. BOTREL Florence | 40. LEFAUX Myriam |
| 9. BOUCHERON Rémi | 41. LEGROS Line |
| 10. CAIGNET Guillaume | 42. LERAY Annick |
| 11. CAMALY Eliane | 43. LODS Fauzia |
| 12. CARO Didier | 44. MARSAULT Hélène |
| 13. CHARLOU Sophie | 45. MAY Emmanuel |
| 14. CHENAYE Christelle | 46. MENARD Marie |
| 15. CHERRIER Isabelle | 47. NJEM Noémie |
| 16. CHEVALLIER Jean-Michel | 48. NICOLAS Fabienne |
| 17. COISY Edwige | 49. PAIS Régine |
| 18. CORPET Valérie | 50. PELLIEUX Aurélie |
| 19. CORREA Sabrina | 51. PICOUL Blandine |
| 20. DANIELOU Carole | 52. POMMIER Loïc |
| 21. DO-NASCIMENTO Fabienne | 53. PRODHOMME Christine |
| 22. DOREE Marlène | 54. RAHIER (LEGENDRE) Laëtitia |
| 23. DUBOIS Anne | 55. REPESSE Claire |
| 24. DUCROS Yannick | 56. RICE Frédéric |
| 25. EVEN Franck | 57. SALAUN Emmanuelle |
| 26. FUMAT David | 58. SALM Sylvie |
| 27. GAIGNON Alan | 59. SCHMITT Julien |
| 28. GAUTIER Pascal | 60. SOUFFOY Colette |
| 29. GERARD Benjamin | 61. TOUCHARD Véronique |
| 30. GIRAULT Sébastien | 62. TRAULLE Fabienne |
| 31. GUENEUGUES Marie-Anne | |
| 32. GUILLOU Olivier | |

§ 3- pour la validation électronique dans le progiciel comptable CHORUS des titres de perception à :

- 1 - AUFFRET Sophie
- 2 - CARO Didier
- 3 - CHARLOU Sophie
- 4 - GAIGNON Alan
- 5 - GUENEUGUES Marie-Anne
- 6 - NJEM Noémie
- 7 - RICE Frédéric

Article 2 - La décision établie le 28 mars 2018 est abrogée.

Article 3 - Cette décision sera portée à la connaissance du directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du directeur départemental des finances publiques d'Ille et Vilaine.

Article 4 - Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs dans les mêmes conditions que l'arrêté préfectoral 18-45 du 17 septembre 2018.

Fait à Rennes, le 28 septembre 2018

La cheffe du Centre de Service Partagé CHORUS
du SGAMI OUEST


Antoinette GAN

